

MAIRIE DE CORBEILLES

Loiret

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

N° 2020 134

**ARRETE PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE SUR LE MARCHÉ
DE CORBEILLES LE JEUDI MATIN**

Le Maire de CORBEILLES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les consignes données par les autorités pour limiter la propagation du coronavirus et respecter les distanciations sociales,

ARRETONS

Article 1 : Le port du masque est obligatoire sur le marché de Corbeilles, place Saint Germain, le jeudi matin de 8h à 13h à **compter du JEUDI 23 JUILLET 2020.**

Article 2 : Madame le Maire de Corbeilles est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur la place du marché. Ampliation sera adressée :
- à la Sous-Préfecture de Montargis,
- à la Gendarmerie de Corbeilles,
- aux commerces sédentaires,
- au régisseur du marché et son suppléant.

Fait à CORBEILLES, le 20/07/2020

Pour le Maire et par délégation,
l'Adjointe au Maire,
Isabelle MARTIN

